

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrente
Activité de petite restauration/bar ambulant

1- Objet

La ville de Leffrinckoucke lance un appel public à candidature en vue de l'attribution d'une convention d'occupation et d'utilisation temporaire du domaine public, autorisant l'installation et l'exploitation d'une activité de petite restauration aux abords du musérial du Fort des Dunes pendant la saison estivale du 15 mai au 15 septembre 2025. En dehors de cette période, l'emplacement devra être débarrassé de toute installation .

La municipalité souhaite proposer un service de petite restauration/bar aux visiteurs du Fort des Dunes (15000 par an), aux utilisateurs de la vélomaritime et des équipements sportifs à proximité (terrain de foot), aux passagers du pôle d'échange des bus, aux randonneurs entre autres.

Le service sera effectué entre 11h00 et 19h00 du mardi au dimanche.

L'autorisation d'occupation du domaine public est personnelle, temporaire, précaire et révocable . Sa demande devra être renouvelée chaque année.

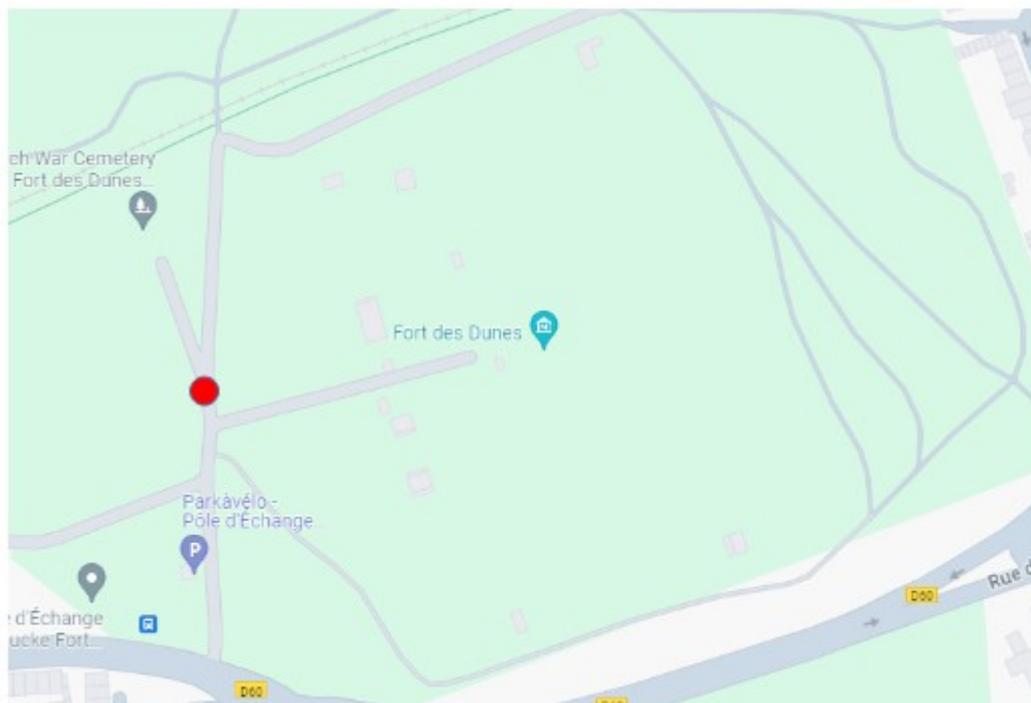
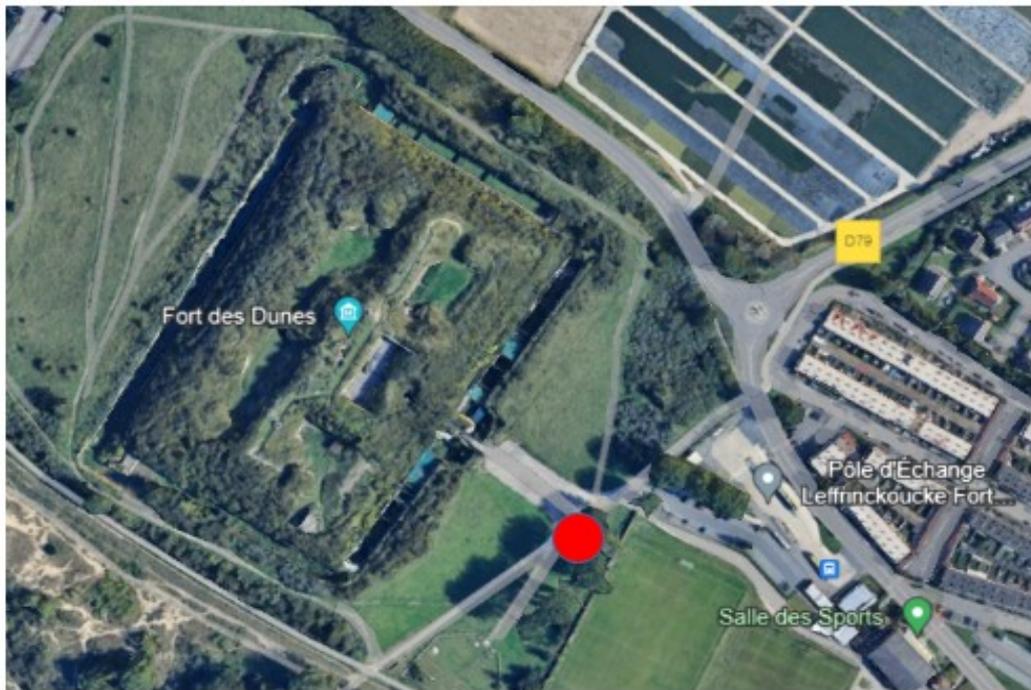
2- Procédure

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public communal, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le présent avis vise à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrente vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise par les dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

3- Description des lieux

La ville propose un emplacement situé en face du musérial du Fort des Dunes, en bas du parking, à proximité du stade de football municipal. Les dunes jouxtant l'emplacement sont un site naturel et protégé.



Une visite sur site, pour prise de connaissance des lieux , est nécessaire.
La prise de rendez-vous devra se faire auprès de:

Mylène JOURDAIN
03 28 51 41 90 poste 414
mylene.jourdain@ville-leffrinckoucke.fr

4- Aménagements/entretien

La ville s'engage à mettre à disposition un emplacement réservé sur le lieu de l'installation en vue d'assurer l'exploitation de vente.

L'occupant s'engage à maintenir la bonne tenue permanente des lieux (évacuation et stockage des déchets - compactage des cartons, emballages). La ville mettra à disposition des exploitants des conteneurs en vue du stockage des déchets.

L'emplacement n'est pas alimenté en eau.

La ville de Leffrinckoucke s'engage à fournir un accès à l'électricité à l'exploitant.

5- Impôts, taxes,charges, assurance

Une assurance responsabilité civile devra être souscrite pour tous les dommages liés à l'activité. Elle devra être transmise avant l'ouverture.

La consommation d'électricité sera calculée grâce à un compteur provisoire et à la charge de l'occupant.

L'occupant devra s'acquitter de la taxe d'occupation du domaine public au tarif en vigueur.

6- Résiliation

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une offre dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public proposée par la commune de Leffrinckoucke, cette dernière se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues sans que les candidats puissent demander en contrepartie, une quelconque indemnisation.

La Commune se réserve le droit de résilier la convention en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou encore si les conditions d'accueil sur l'espace ne pouvaient plus être assurées convenablement, et ce sans que l'occupant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

7- Modalités de présentation des intérêts concurrents

Tout porteur de projet intéressé pour l'exercice d'une activité de petite restauration/bar devra présenter un dossier constitué des éléments suivants:

- La fiche de renseignement(disponible ci-dessous) complétée
- Une présentation de son activité et ses motivations
- Une copie de sa carte d'identité
- Une copie des documents du véhicule: carte grise, assurance

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Une copie de la licence de débit de boisson si vente d'alcool
- Une attestation de conformité des installations électriques

8- Modalités de sélection et de jugement des intérêts concurrents

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants:

- La qualité du projet: les motivations du candidat, l'attention portée à la sélection des produits et aux circuits d'approvisionnement.
- La pertinence technique du projet: son insertion dans l'espace, son adéquation avec le lieu, les modalités de respect de la chaîne du froid et des normes sanitaires.
- Le respect de l'environnement: les mesures liées à la gestion des ordures ménagères et au tri des déchets, l'utilisation de conditionnements écologiques, les précautions prévues pour assurer l'accès et l'utilisation de la place.

La ville se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision jugée utile et toute pièce qui semblera nécessaire.

Les candidats seront informés de la décision finale au plus tard le 30 avril 2025.

Fiche de renseignements

Nom:

Prénom:

Nom de l'activité:

N°Siret/Siren/Raison sociale:

Numéro de téléphone:

Adresse mail:

Adresse postale:

Description de l'activité (préciser si en possession d'une licence pour la vente d'alcool):

Motivations:

Description du matériel (puissance électrique, nombre de prises électriques, utilisation du gaz...):

Fait le

à

Signature: